

EN RÉSUMÉ

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Chef d'entreprise
- Paysagiste, chef d'équipe, ouvrier qualifié
- Responsable de chantier
- Technicien en bureau d'étude
- Technico-commercial en produits d'horticulture et du paysage
- Agent technique en collectivité
- Responsable espaces verts

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation
- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau Bac ou justifier de 24 mois d'activité en paysage - Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponse sous 20 jours ouvrables.
- Détails des Modalités d'accès ⁽¹⁾

EXAMEN

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau Bac+2
- Possibilité de modularisation par blocs de compétences
- RNCP : N°17218 - Certif info : N°81408

POURSUITES D'ÉTUDES

- Autres BTS, Licences professionnelles (infographie paysagère, gestion et management de chantier, ...)
- Certificats de spécialisation (arrosage intégré, terrains de sports, ...)
- DUT dans le domaine aménagements paysagers
- Classes préparatoires écoles de paysage, d'ingénieurs

QUELQUES CHIFFRES ^{(1) (2)}

- La formation ayant débutée en janvier 2019, nous ne possédons pas de chiffres sur l'insertion professionnelle pour le moment

TARIFS ⁽¹⁾

Formation gratuite sauf pour les adultes, mais dans ce cas possibilité de prise en charge des frais de formation par l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite. Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

⁽¹⁾ Détails et mise à jour le site Internet de la MFR

⁽²⁾ Les chiffres concernent la dernière année scolaire



SITE DE FORMATION

MFR CFP LA FERRIÈRE
02 51 98 41 44
cfp.la-ferriere@mfr.asso.fr

www.laferriere-formation.fr

BTSa AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

sur
1 an

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- Rentrée en septembre
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 35 semaines en centre de formation
- 19 semaines en entreprise

RYTHME D'ALTERNANCE

- 2 semaines à la MFR
- 1 semaine en entreprise

STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Formation pour adultes VISA METIERS financée par la Région

LA FORMATION EN ENTREPRISE

TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Entreprise du paysage, collectivités (mairies, communauté de communes, parcs et jardins)

ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR L'ADULTE EN ENTREPRISE

- Entretien des espaces verts (taille, tonte, élagage...)
- Aménagements des espaces verts (dallage, muret, clôture, massif, ...)
- Travail sur chantiers de création d'aménagements paysagers
- Travail sur chantiers d'entretien d'espaces verts
- Organisation de chantiers
- Participer à la conception de projets

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Effectuer et gérer un chantier de création paysagère et/ou entretiens des espaces verts.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Politique et gestion des aménagements paysagers
- Projets d'aménagements paysagers
- Dessin
- Création et entretien des espaces verts
- Protection et reconnaissance des végétaux
- Ecologie, paysage
- Machinisme
- Infographie sur logiciel Nova et Dreamflore

ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Expression
- Mathématiques appliquées
- Anglais
- Informatique
- Économie générale
- Économie d'entreprise

MODALITES PEDAGOGIQUES ⁽¹⁾